
**Commission consultative des services publics locaux
du 9 septembre 2021 à 16h30
au site administratif de la CCLLA à Thouarcé**

Etaient présents, Madame et Messieurs :

SCHMITTER Marc	GENEVOIS Jacques
MARTIN Jack	SOURISSEAU Sylvie
CESBRON Philippe	FARDEAU Colette

Etaient excusés et absents, Madame et Messieurs :

COUEDIC Aurélien	MOREAU Anne	MONNIER Marie-Madeleine
POISSONNEAU William		

- M. GALLARD Thierry – Vice-président en charge de l’assainissement,

Assistaient également à la réunion :

- Mme FARDEAU Colette – APAE,
- M. ACOU Pascal - DST de la CCLLA,
- M. ACHER DUBOIS Jérôme – Responsable du service Assainissement,

Date de convocation : 24/08/2021

I- Examen du Rapport 2020 sur les activités déléguées par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance – Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2020 de Veolia, délégataire du service public d’Assainissement Collectif du Secteur de l’Ex-CCLA

M. Marc SCHMITTER, Président de la CCLLA, présente la synthèse du Rapport Annuel du Délégué, Veolia, missionné par la Communauté de Communes (joint en annexe à la présente note de synthèse), délégataire en charge du service public d’Assainissement Collectif du secteur de l’Ex-Communauté de Communes Loire-Aubance.

La situation au 31 décembre 2020 est la suivante :

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	12 040	11 982
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	4	4
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Boues évacuées)	Déléataire	79,4 t MS	124,8 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	2,87 Euro/m ³	2,87 Euro/m ³

INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	102	116
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	/	/
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	/	/
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	0 u/100 km	0 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,00	0,00 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration (Stations de plus de 2 000 EH)	Déléataire	100 %	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	A la charge de la collectivité	
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	/	/
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	0,83 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	61,9%	84,5 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires (actifs)	Délégataire	6 015	6 178
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	/	/
	Nombre de branchements neufs réalisé par le délégataire	Délégataire	46	39
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	139 136 ml	140 889 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	86	86
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	28	28
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	15 229 EH	15 229 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	50	46
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	22 745 ml	31 067 ml

LA DEPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
	Volume arrivant (Entrant Système : A3 +A2+A7)	Délégataire	813 757 m ³	883 691 m ³
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	591,0 kg/j	514,7 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	9 850 EH	8 578 EH
	Volume traité (Sortant Système : A4+A5+A2)	Délégataire	824 094 m ³	889 641 m ³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	363,0	359,5t
	Masse de sables évacués	Délégataire	0 t	0 t
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	0 m ³	0 m ³
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
	Nombre de communes desservies	Délégataire	4	4
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	6 015	6 178
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	6 015	6 178
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire		
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	/ m ³	/ m ³
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	561 701 m ³	577 106 m ³
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent liée à des CSD)	Délégataire	4 897 Non reçu en totalité	5 072 Non reçu en totalité

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	84 %	84 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non	Non
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

Avis

A l'unanimité, les membres de la CC SPL émettent un avis favorable.

II- Examen du Rapport 2020 sur les activités déléguées par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance - Rapport 2020 sur les prix et la qualité du service (RPQS) public d'Assainissement Collectif du Secteur de l'Ex-CCLA

M. Marc SCHMITTER, Président de la CCLA, présente le Rapport sur les Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif, délégué par la Communauté de Communes, (joint en annexe à la présente note de synthèse) du secteur de l'Ex-Communauté de Communes Loire-Aubance.

L'année 2020 représente la dernière année d'exploitation du contrat de DSP de la société Véolia pour le territoire de l'Ex-CCLA. Ce contrat passé le 1^{er} janvier 2006 prolongé par avenant jusqu'au 31/12/2020 a comporté sur la durée d'exercice 5 avenants. Le nombre d'abonnés géré par ce contrat est de 6 178 abonnés au 31/12/2020 en légère augmentation par rapport à 2019 (6015 au 31/12/2019).

Le volume assaini et facturé par les systèmes d'assainissement est de 577 106 m³ pour l'année 2020, et 5 industriels conventionnés ayant des rejets non domestiques sont présents sur ce territoire.

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 3,31 km de réseau unitaire hors branchement, 118,25 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchement, 19,33 km de refoulement soit un linéaire de collecte total de 140,89 km (139,14 km au 31/12/2019). 98 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie. - 3 points A2 - 95 points R1. Les détails du fonctionnement des 28 systèmes d'assainissement sont notés dans le Rapport Annuel du Délégataire (nombre de débouchages, nombre de collecteurs curés...).

Les indicateurs de performance sont détaillés dans le rapport annuel du délégataire.

Les tarifs ont été revus dans le cadre du nouvel appel d'offre pour la part fixe et la part variable du délégataire et de la collectivité. Une convergence tarifaire a été mise en place pour avoir une harmonisation du prix de l'assainissement sous 8 ans. La PFAC a été revue également à l'échelle du territoire pour 2021.

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	53,42 €	55,12 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9141 €/m ³	0,91 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	39,7 €	38,0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,7704 €/m ³	0,77 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0,0 €/m ³

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾ (cf annexe)	16,50 €/m ² pour surf inf à 120 m ² puis 10 €/m ² au-delà	15,00 €/m ² surface plancher 1 000 € construction existante qui se raccorde
Participation aux frais de branchement (cf annexe)	908,50 € pour 5 ml et 61 € par ml sup	Bordereau des prix

Avis

A l'unanimité, les membres de la CC SPL émettent un avis favorable.

III- Examen du Rapport 2020 sur les activités déléguées par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance - Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2020 de Veolia, délégataire du service public d'Assainissement Non Collectif du Secteur de l'Ex-CCLA

M. Marc SCHMITTER, Président de la CCLLA, présente la synthèse du Rapport Annuel du Délégué, Veolia, missionné par la Communauté de Communes (joint en annexe à la présente note de synthèse),

déléataire en charge du service public d'Assainissement Non Collectif du secteur de l'Ex-Communauté de Communes Loire-Aubance.

La situation au 31 décembre 2020 est la suivante :

Les chiffres du service		Faits marquants
• Installations recensées au 31/12/2020	2 168	98,6% des installations connues ont été contrôlées depuis 2006.
• Installations contrôlées depuis 2006 - 1 467 installations existantes contrôlées - 393 installations neuves/réhabilitées	1 850	
Installations en situation A : « en bon état de fonctionnement »	487	60% des installations connues sont en situation A ou B
Installations en situation B : « à surveiller » pour vétusté et défaut d'entretien	818	
Installations en situation C : présentant un défaut de fonctionnement au regard de la réglementation en vigueur)	775	36% des installations connues sont situation C Elles nécessiteront donc des travaux d'amélioration voire de réhabilitation dans les prochaines années
• Installations connues non contrôlées (Absence de rendez-vous après relances par courrier des propriétaires)	86	4% des installations

Avis

A l'unanimité, les membres de la CC SPL émettent un avis favorable.

IV- Examen du Rapport 2020 sur les activités déléguées par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance - Rapport 2020 sur les prix et la qualité du service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif du Secteur de l'Ex-CCLA

M. Marc SCHMITTER, Président de la CCLA, présente le Rapport sur les Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif, délégué par la Communauté de Communes, (joint en annexe à la présente note de synthèse) du secteur de l'Ex-Communauté de Communes Loire-Aubance.

Le contrat de délégation de service public pour l'assainissement non collectif est arrivé à son terme le 31 décembre 2020.

Au cours de ce contrat 98.6% des installations ont été contrôlées au moins une fois. Le taux de conformité d'installation conforme est de 60%, les installations à risque représentent 36% des cas et, 4% des installations n'ont pas pu être diagnostiquées (absence au rendez-vous ou installation non localisée).

Depuis le 1^{er} janvier ce territoire est en gestion par la régie du SPANC de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

L'évolution tarifaire est la suivante :

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en € (conception et réalisation)	65,22 et 84,55	88,00 et 154,00
Tarif du contrôle des installations en cas de vente	62,81	181,5
Tarifs des autres prestations aux abonnés en € (bon fonctionnement)	62,81	107,8

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs des contrôles ANC

Avis

A l'unanimité, les membres de la CC SPL émettent un avis favorable.

V- Examen du Rapports 2020 sur les activités déléguées par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance – Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2020 de La SUEZ, délégataire du service public d'Assainissement Non Collectif du Secteur de l'Ex-CCLL et de l'Ex-CCCL

M. Marc SCHMITTER, Président de la CCLLA, présente la synthèse du Rapport Annuel du prestataire, la société SUEZ (joint en annexe à la présente note de synthèse). La société SUEZ a été missionné par la CCLLA pour réaliser les missions de contrôle ANC (conception, réalisation, périodique, vente) par un contrat de prestation passé pour l'année 2020 en attendant la création de la régie assainissement. Ce marché couvre les territoires des anciennes communautés de communes Loire-Layon et Coteaux du Layon.

La situation au 31 décembre 2020 est la suivante :

- Les installations recensées dans la base informatique de la CCLLA fait état de 5 496 installations d'ANC sur ce territoire. Ce chiffre va être affiné dans les années au fur et à mesure de la mise en charge de la base de données.
- Le nombre d'installations contrôlées sur le territoire de l'Ex-Communauté de Communes Loire-Layon est de 2 146 installations existantes contrôlées et 620 installations neuves/réhabilitées. Ces chiffres ne prennent pas en compte les installations contrôlées sur le territoire de l'Ex-Communauté de Communes Coteaux du Layon qui a transmis les dossiers papiers sans synthèse informatique. Un rattrapage va être fait au fur et à mesure des contrôles périodiques de fonctionnement sur ce territoire (Travail en cours en 2021 qui se poursuivra en 2022).

Installations recensées au 31/12/2020	5496	
Nbre d'installations contrôlées depuis 2006		50%
- 2146 installations existantes contrôlées	2746	
- 620 installations neuves/réhabilitées		
Installations en situation A: "en bon état de fonctionnement"	914	
Installations en situation B : "à surveiller" pour vétusté et/ou défaut d'entretien	545	53%
Installations en situation C: présentant un défaut de fonctionnement au regard de la réglementation en vigueur	1287	47%
Installations connues non contrôlées (absent - refus etc...)	146	5%

Avis

A l'unanimité, les membres de la CC SPL émettent un avis favorable.

VI- Examen des Rapports 2020 sur les activités déléguées par les Communes – Rapport Annuel des Délégués (RAD) 2020, des services publics d'Assainissement Collectif des Secteurs de l'Ex-CCLL et Ex-CCCL

M. Marc SCHMITTER, Président de la CCLLA, présente les Rapports Annuels des Délégués missionnés par les communes (jointes en annexe à la présente note de synthèse), délégués en charge du service public d'Assainissement Collectif du secteur de l'Ex-Communauté de Communes Loire Layon et l'Ex-Communauté de Communes des Coteaux du Layon.

Ceux-ci concernent les communes de :

- Beaulieu-sur-Layon,
- Chalonnes-sur-Loire,
- Denée,
- La Possonnière,
- Mozé-sur-Louet,
- Rablay-sur-Layon commune déléguée de Bellevigne en Layon,
- Saint-Lambert-du-Lattay commune déléguée du Val du Layon,

- Pour la commune de Beaulieu-sur-Layon : fin du contrat au 31/12/2020

m3 assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur	41 110
branchements raccordés	488
Prix de l'assainissement	2.27€TTC/m3
Linéaire de réseaux	8,927kmL
Nb de Pose de Refoulement	1
Nombre de STEP	1 de 1200 Eh
ml hydrocurés avec le camion	1920 ml
Interventions de débouchage	1
M3 épurés	46282
Production de boues	2.11 T de MS

- Pour la ville de Chalonnes-sur-Loire : fin du contrat au 31/12/2020

m3 assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur	41 110
branchements raccordés	2260
Prix de l'assainissement	2.48 €TTC/m3
Linéaire de réseaux	kmL
Nb de Pose de Refoulement	19
Nombre de STEP	1 de 8 000 Eh

ml hydrocurés avec le camion	0 ml
Interventions de débouchage	6 sur les pompes des postes de refoulement
M3 épurés	474 226
Production de boues	74.10 T de MS

- Pour la commune de Denée : fin du contrat au 31/12/2026

m3 assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur	29605
branchements raccordés	362
Prix de l'assainissement	2.5391 €TTC/m3
Linéaire de réseaux	8.7 kmL
Nb de Pose de Refoulement	3
Nombre de STEP	1 de 1 200Eh
ml hydrocurés avec le camion	0 ml
Interventions de débouchage	2
M3 épurés	66 849
Production de boues	15.1 T de MS

- Pour la commune de La Possonnière : fin du contrat au 31/12/2021

m3 assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur	64 424
branchements raccordés	872
Prix de l'assainissement	2.37 €TTC/m3
Linéaire de réseaux	16.328 kmL
Nb de Pose de Refoulement	7
Nombre de STEP	1 de 2 500Eh
ml hydrocurés avec le camion	3 340 ml
Interventions de débouchage	2
M3 épurés	128 310
Production de boues	32.08 T de MS

- Pour la commune de Mozé-sur-Louet : fin du contrat au 31/12/2025

m3 assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur	47 342
branchements raccordés	555
Prix de l'assainissement	2.2805€TTC/m3

Linéaire de réseaux	13.4 kmL
Nb de Pose de Refoulement	4
Nombre de STEP	5
ml hydrocurés avec le camion	0 ml
Interventions de débouchage	3
M3 épurés	85 391
Production de boues	0 T de MS (Stockage dans les ouvrages)

- Pour la Commune de Rablay-sur-Layon commune déléguée de Bellevigne en Layon : fin du contrat au 31/12/2020

m3 assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur	22 480
branchements raccordés	295
Prix de l'assainissement	2.36€TTC/m3
Linéaire de réseaux	4.093 kmL
Nb de Pose de Refoulement	0
Nombre de STEP	1 de 650Eh
ml hydrocurés avec le camion	0 ml
Interventions de débouchage	0
M3 épurés	25 382
Production de boues	3.38 T de MS

- Pour la commune de Saint-Lambert-du-Lattay commune déléguée du Val du Layon : fin du contrat au 31/12/2020

m3 assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur	46 918
branchements raccordés	516
Prix de l'assainissement	2.68 €TTC/m3
Linéaire de réseaux	14.2 kmL
Nb de Pose de Refoulement	4
Nombre de STEP	1 de 2 200Eh
ml hydrocurés avec le camion	0 ml
Interventions de débouchage	0
M3 épurés	117 896
Production de boues	9.33 T de MS

Avis

A l'unanimité, les membres de la CC SPL émettent un avis favorable.

VII- Examen des Rapports 2020 sur les activités déléguées par les Communes - Rapport 2020 sur les prix et la qualité du service (RPQS) public d'Assainissement Collectif du Secteur des Ex-CCLL et Ex-CCCL

M. Marc SCHMITTER, Président de la CCLLA, présente les Rapports sur les Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif, délégué par les communes, (joint en annexe à la présente note de synthèse) du secteur de l'Ex-Communauté de Communes Loire-Layon et l'Ex-Communauté de Communes des Coteaux du Layon.

Ceux-ci concernent les communes de :

- Aubigné-sur-Layon,
- Beaulieu-sur-Layon,
- Bellevigne en Layon (communes déléguées : Champs-sur-Layon, Faveraye-Mâchelles, Faye-d'Anjou, Rablay-sur-Layon, Thouarcé),
- Chalonnes-sur-Loire,
- Champtocé-sur-Loire,
- Chaudefonds-sur-Layon,
- Denée,
- La Possonnière,
- Mozé-sur-Louet,
- Rochefort-sur-Loire,
- Saint-Georges-sur-Loire,
- Saint-Germain-des-Prés,
- Terranjou (communes déléguées : Chavagnes, Notre-Dame-d'Allençon et Martigné-Briand),
- Val-du-Layon (communes déléguées : Saint-Aubin-de-Luigné et Saint-Lambert-du-Lattay).

L'année 2020 représente la dernière année d'exploitation suivant les différents modes de gestion pour l'ensemble des communes à l'exception de la Possonnière, Denée, Mozé-sur-Louet qui se poursuivent respectivement jusqu'au 31/12/2021, 31/12/2026, 31/12/2025.

Le réseau de collecte des eaux usées des Ex-CCLL et Ex-CCCL est constitué de 238.9 km de réseau de collecte. Ce territoire contient 37 systèmes d'épurations, 73 ouvrages permettent le transport des effluents jusqu'aux ouvrages de traitements.

Ce territoire contient plusieurs systèmes d'assainissement majoritairement unitaires (Chalonnes-sur-Loire, Saint-Lambert-du-Lattay, Rochefort-sur-Loire). Les déversements par temps de pluie sur ces communes sont nombreux et importants. Des mises en séparatif sont en cours (Rochefort-sur-Loire), ou en étude (Chalonnes-sur-Loire). La mise en séparatif sur la commune de Saint-Lambert-du Lattay est prévu dans le PPI.

Les détails du fonctionnement des 37 systèmes d'assainissement sont notés pour les communes qui ont transmis les informations.

Pour les communes qui sont en prestation de service ou en délégation, les indicateurs de performance sont détaillés dans le rapport annuel du délégataire.

Les tarifs ont été revus dans le cadre du nouvel appel d'offre pour les parts fixe et variable du délégataire et de la collectivité. Une convergence tarifaire a été mise en place pour avoir une harmonisation du prix de l'assainissement sous 8 ans. La PFAC a été revue également à l'échelle du territoire pour 2021.

						STEP
	Mode de gestion	Commune	Population desservie	Abonnés Assainissement collectif	Volumes facturés	Nombre total de STEP
Coteaux du layon	Régie	Aubigné-sur-Layon	229	94	7 011	25
	Régie	Bellevigne-en-Layon	(Non transmis)			
	DSP SAUR	Beaulieu-sur-Layon	1 454	484	41 110	
	DSP SUEZ	Mozé-sur-Louet	1 221	555	47 342	
	Régie	Terranjou	(Non transmis)			
	DSP SAUR	Bellevigne en Layon (Rablay)	806	293	22 480	
Loire Layon	Prestations SAUR	Chalonnnes-sur-Loire		2 657	292 589	14
	Régie	Champtocé-sur-Loire		602	51 169	
	Régie	Chaufefonds-sur-Layon	(Non transmis)			
	DSP SUEZ	Denée		362	29 047	
	DSP SAUR	La Possonnière	2 491	872	64 424	
	Régie	Rochefort-sur-Loire	(Non transmis)			
	Régie	Val-du-Layon (Saint Aubin de Luigné)	(Non transmis)			
	Régie	Saint-Georges-sur-Loire	(Non transmis)			
	Régie	Saint-Germain des Prés	(Non transmis)			
	DSP SUEZ	Val-du-Layon (Saint Lambert du Lattay)	1 135	516	46 918	

Les RPQS transmis par les communes donnent les informations suivantes :

Les évolutions tarifaires sur le territoire de la CCLLA en assainissement collectif en € HT (et sans les redevances AELB) sont les suivantes :

	Mode de gestion	Commune	Part Fixe 2020		Part variable 2020		tarif 2020 pour120m3		Part Fixe 2021		Part variable 2021		tarif 2021 pour120m3		Evolution
			Délégitaire	collectivité	Délégitaire	collectivité			Délégitaire	collectivité	Délégitaire	collectivité			
Coteaux du layon	Régie	Aubigné-sur-Layon	0	25	0	0,33	64,60 €	0,54 €	38	0,33	0,77	0,03	134,33 €	1,12 €	108%
	Régie	Bellevigne-en-Layon													
	DSP SAUR	Beaulieu-sur-Layon	32,79	0	1,07	0,21	186,39 €	1,55 €	38	27	0,77	0,6	229,40 €	1,91 €	23%
	DSP SUEZ	Mozé-sur-Louet	23,52	20,99	0,71	0,99	248,51 €	2,07 €	23,83	41,48	0,719	0,66	230,79 €	1,92 €	-7%
	Régie	Terranjou													
	DSP SAUR	Bellevigne en Layon (Rablay)	36,2	31,19	0,99	0,46	241,39 €	2,01 €	38	30,72	0,77	0,65	239,12 €	1,99 €	-1%
Loire Layon	Prestations SAUR	Chalonnnes-sur-Loire	0	22	0	1,8	238,00 €	1,98 €	38	27	0,77	0,6	229,40 €	1,91 €	-4%
	Régie	Champtocé-sur-Loire	0	42	0	1,2	186,00 €	1,55 €	38	6,88	0,77	0,45	191,28 €	1,59 €	3%
	Régie	Chaufefonds-sur-Layon	0	74,98	0	0,94	187,78 €	1,56 €	38	35,73	0,77	0,22	192,53 €	1,60 €	3%
	DSP SUEZ	Denée	25,7	59,81	0,9	1,45	367,51 €	3,06 €	31,54	39,3	0,968	0,6	259,00 €	2,16 €	-30%
	DSP SAUR	La Possonnière	29,94	10,2	0,74	1,03	252,54 €	2,10 €	30,67	35,06	0,761	0,6	229,05 €	1,91 €	-9%
	Régie	Rochefort-sur-Loire	0	66	0	1,13	201,60 €	1,68 €	38	27	0,77	0,6	229,40 €	1,91 €	14%
	Régie	Val-du-Layon (Saint Aubin de Luigné)	0	67,42	0	0,92	177,82 €	1,48 €	38	28,61	0,77	0,3	195,01 €	1,63 €	10%
	Régie	Saint-Georges-sur-Loire	0	0	0	1,65	198,00 €	1,65 €	38	0	0,77	0,69	213,20 €	1,78 €	8%
	Régie	Saint-Germain des Prés	0	0	0	1,7	204,00 €	1,70 €	38	0	0,77	0,89	237,20 €	1,98 €	16%
	DSP SUEZ	Val-du-Layon (Saint Lambert du Lattay)	36,2	47	0,87	0,61	260,80 €	2,17 €	38	39,13	0,77	0,67	249,93 €	2,08 €	-4%

Avis

A l'unanimité, les membres de la CC SPL émettent un avis favorable.

VIII– Examen des Rapports 2020 sur les activités déléguées par la Commune de Mozé-sur-Louet – Rapport Annuel du Délégitaires (RAD) 2020, des services publics d'Assainissement Non Collectif de la commune de Mozé-sur-Louet

M. Marc SCHMITTER, Président de la CCLLA, présente le Rapport Annuel des Délégitaires missionnés par les communes (joints en annexe à la présente note de synthèse), délégitaires en charge du service public d'Assainissement Non Collectif du secteur de l'Ex-Communauté de Communes des Coteaux du Layon.

Ceux-ci concernent les communes de :

- Mozé-sur-Louet.

Le contrat a pris effet au 1^{er} juillet 2014 et l'échéance de ce contrat est fixée au 31/12/2025 sauf résiliation anticipée. Il comporte un avenant signé le 11 juillet 2018 pour le transfert du contrat au profit de SUEZ Eaux France et la notification de la convention de gestion entre la commune et la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

Ce contrat prévoit

- le contrôle périodique des ANC tous les 6 ans soit 2 contrôles périodiques sur la durée du contrat,
- Le contrôle de conception pour les installations neuves et le contrôle des travaux,
- Le contrôle de fonctionnement avant la cession d'un bien.

En option, il peut être proposé par le délégataire les entretiens de fosse dans le cadre du contrat.

La commune de Mozé-sur-Louet compte environ 300 installations. Le délégataire n'a pas fait le recensement des installations et n'est pas en mesure de fournir les éléments réglementaires pour le RPQS.

Son rapport annuel retrace son activité, il a réalisé depuis le début du contrat :

Type de contrôle	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2109	Année 2020
Périodique	0	0	2	3	1	0
Vente	6	6	6	0	17	10
Conception	5	4	6	7	3	0
Réalisation	4	0	3	4	5	1
Vidange	2	0	0	0	0	
TOTAL	17	10	17	14	26	11
Total	68 installations contrôlées (Périodique, Vente, Réalisation) depuis le début du contrat					

L'évolution de sa rémunération par rapport au début du contrat est de 8,58% en 6 ans.

Type de contrôle	Année initiale	Année 2021
Périodique	70,00€HT	76,00€HT
Vente	70,00€HT	76,00€HT
Conception + Réalisation	120,00 €HT	130.30€HT

Avis

A l'unanimité, les membres de la CC SPL émettent un avis favorable.

IX- Examen des Rapports 2020 sur les activités déléguées par les Communes - Rapport 2020 sur les prix et la qualité du service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif des Secteurs de l'Ex-CCCL et Ex-CCLL

M. Marc SCHMITTER, Président de la CCLLA, présente les Rapports sur les prix et la qualité du service publics d'Assainissement Non Collectif, délégué par les communes, (joint en annexe à la présente note de synthèse) des secteurs de l'Ex-Communauté de Communes des Coteaux du Layon et l'Ex-Communauté de Communes Loire-Layon.

Ceux-ci concernent les communes de :

- Chalonnes-sur-Loire,
- Champtocé-sur-Loire,
- Chaufefonds-sur-Layon,
- Denée,
- La Possonnière,
- Rochefort-sur-Loire,
- Saint-Georges-sur-Loire,
- Saint-Germain-des-Prés,
- Val du Layon (commune déléguée Saint-Aubin-de-Luigné),
- Aubigné-sur-Layon,
- Beaulieu-sur-Layon,
- Bellevigne en Layon (communes déléguées : Champs-sur-Layon, Faveraye-Mâchelles, Faye-d'Anjou, Rablay-sur-Layon, Thouarcé),
- Mozé-sur-Louet,
- Terranjou (communes déléguées : Chavagnes, Notre-Dame-d'Allençon et Martigné-Briand),
- Val-du-Layon (commune déléguée : Saint-Lambert-du-Lattay).

Le nombre d'installation n'est pas encore connu avec précision sur le territoire des Ex-CCCL et Ex-CCLL.

L'inventaire fait par la régie à la prise de compétence fait état probable de 5 496 installations.

Le détail des indicateurs transmis par les communes est mentionné dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et dans les rapports des délégataires.

Avis

A l'unanimité, les membres de la CC SPL émettent un avis favorable.

X – Questions diverses

▪ Organisation de l'ANC

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service de l'assainissement non collectif est réalisé en régie sur l'ensemble du territoire à l'exception de Mozé-sur-Louet qui est en délégation de service public avec l'entreprise SUEZ jusqu'au 31/12/2025.

Le service est opérationnel et l'ensemble des postes a été pourvu au 10 mai 2021. Un conseil d'exploitation composé de 6 élus et d'un membre d'une association de riverains se réunit tous les trimestres pour faire un bilan du fonctionnement de la régie et donne les axes de travail pour le trimestre suivant.

Les contrôles périodiques ont débuté sur le Sud du territoire (Aubigné-sur-Layon, et Machelles commune de Bellevigne en layon) et se poursuivent sur la commune de Terranjou. Des réunions publiques sont organisées depuis septembre pour informer les riverains sur l'assainissement autonome et sur les contrôles menés.